Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Quorum : 23

M. SUFFET est désigné en tant que secrétaire de séance

Séance du 24 septembre 2025

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre 2025, sous la présidence de Mme BORIES, maire.

Présents :
Mmes MM. BELLEVILLE, CHEVALIER, ZANIRATO, LE GOFF, ORCET, CLAPOT, SANCIAUME, BONIFAY, PASTOUREL, BOUT, CARRY, TRI, BRUN, ARTHUR, CAROT (arrive à la question n° 1), SUFFET, DUMAS FILLIERE, GALATEAU LEPERE, TORRES, NOVARETTI, LEMONT, LEPAGE, DANIEL

Procurations
Mme DEMARQUETTE MARCHAT à M. SANCIAUME
Mme TAPISSIER à Mme BORIES
M. CREPIN à M. BELLEVILLE
M. BERTHET à M. ZANIRATO
Mme CAROT à Mme CLAPOT
Mme ARNAUD à M. ORCET
M. RENEVEY à Mme CHEVALIER
M. BERTHIER à M. BONIFAY
M. GAVAZZI à M. LEMONT
M. BUISSON à Mme DANIEL

12 - OBJET: CULTURE – Convention de prestation de service « école associée au Conservatoire du Grand Avignon » avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, la Ville et l'association école de musique Yves-Marie Bruel

Rapporteur : M. BELLEVILLE

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250929-N12-24-09-2025-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Le Grand Avignon a décidé de structurer le réseau des établissements d'enseignement artistique du territoire en harmonisant notamment les droits d'inscription, réduisant ainsi les disparités existantes pour des offres de formation sensiblement identiques.
Dans le cadre d'un aménagement cohérent du territoire, le label « école associée au conservatoire du Grand Avignon » a donc été créé. Il garantit la lisibilité de l'offre d'enseignement, l'uniformisation des tarifs tout en préservant les spécificités de chaque école de musique.
Ce label permet aux écoles de musique de recevoir une dotation versée par le Grand Avignon, correspondant à une aide aux familles plafonnée à un certain montant. Cette aide ne constitue pas une aide au fonctionnement. Le Grand Avignon s'engage à maintenir la subvention qu'elle octroie à l'école.
Par ailleurs, le Grand Avignon s'engage à animer le réseau des écoles de musique, à fédérer des projets communs (master class, concerts, création de spectacle ...) et à mettre à disposition l'auditorium du Pontet une fois par an et par structure.
La présente convention a pour objet de fixer les conditions de partenariat entre les écoles associées, les communes dont elles dépendent et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.
Je vous propose donc au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité de bien vouloir autoriser Mme DEMARQUETTE MARCHAT, adjointe déléguée à la culture, à signer la convention de prestation de service « Ecole Associée au Conservatoire du Grand Avignon » 2025-2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 29 septembre 2025.

Le secrétaire de séance

M. SUFFET

Mme Le Maire

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard -

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250929-N12-24-09-2025-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025